



Compte rendu de la CAP des IAM du 1^{er} juin 2017

Membres présents

*Présidée par Mme PERRAIS (adjoite au sous directeur SG/DRH/MGS).

*Représentants du personnel:

Représentants CGT : Mme FIELBARD, M. PELEGRIN, M. DUCHE, M. LEMAITRE.

Représentants CFDT/UNSA.

*Représentants de l'administration:

MGS 3 (Gestion Statutaire filière maritime): Mme TROMBERT, Mme JOYEUX-ALAZET (gestionnaire IAM), Mme RUBIETTO.

GAP 41 (Gestion Administrative et Paye du personnel filière maritime) : Mme NERTOMB – Mme BOYER.

DAM : Mme TANCHOU – Mme MONTGERMONT ; DIRM MEMN : M. COUPU.

DRH/CE2 (bureau de l'évaluation) : Mme HOROVITZ (adjoite cheffe de bureau) - Sandrine VICARIO.

Le quorum étant atteint, la CAP débute à 14H10.

Secrétaires de séance: pour la DRH : Mme JOYEUX-ALAZET pour le personnel : CFDT.

Introduction

Pas de déclaration liminaire CGT formalisée mais nous avons posé quelques questions relatives à l'intégration ITPE/AAE, le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunération dit PPCR, les mobilités inter-cycles.

- ➔ Les représentants CGT à la CAP des IAM avaient demandé un entretien urgent à la Directrice RH par courriel 2 fois avant la CAP du 24 juin 2016 et sans réponse de sa part en septembre, nous l'avions relancé début septembre 2016. Toujours sans nouvelles, nous avons compris (en off) dans les réunions OS / DRH qu'il serait inutile de saisir la SG du Ministère, voire le cabinet sur ce sujet.
Nous avons demandé à la CGT FPE d'exposer ce dossier au directeur de cabinet de la Ministre de la Fonction Publique le 28 février dernier. Sans réponse depuis 8 mois, le résultat a été que les textes ont été présentés au conseil supérieur FPE le 23 mars et en CTM le lendemain.
Nous n'avons pas de nouvelles de la DRH sur l'état d'avancement du dossier intégration des IAM dans les corps des AAE et des ITPE, engagement de la DRH de 2010 puis du SG du ministère en septembre 2013 pour un bouclage du dossier en décembre 2014, après le passage en instance, mis à part, qu'il était parti au conseil d'état, sans date précise.
- ➔ Concernant le protocole PPCR, décidé par le gouvernement, nous avons demandé si cela serait appliqué, quand et selon quelles modalités, les textes ne spécifiant rien pour les IAM.
- ➔ Les représentants CGT à la CAP des IAM ont aussi protesté et dénoncé l'incohérence décisionnelle du passage de trois à deux cycles de mobilité à partir de 2017 et la mise en place de campagne de mobilité inter-cycles, bien évidemment pour quelques postes choisis par l'administration, alors qu'un certain nombre de services ont des postes, voire de nombreux, postes vacants !
- ➔ Enfin, la représentation CGT s'interroge sur le bicéphalisme ministériel concernant les services déconcentrés traitants de la pêche puis qu'après 5 ans au MEEM, la DPMA repart au ministère de l'agriculture.

Réponses DRH :

*Intégration :

La présidente de la CAP indique que le passage au Conseil d'État va être un peu long, et n'espère pas de publication avant juillet car il y a engorgement. Le ministère a envoyé, début avril 2017, le texte au Secrétaire Général du Gouvernement (SGG), service du 1^{er} Ministre, qui est en charge de saisir le Conseil d'État.

L'objectif est le reclassement en fin d'année. « On peut raisonnablement être optimistes ». Ensuite, il y aura le sujet sur la gestion.

La présidente indique que les représentants des IAM assisteraient aux CAP attachés et ITPE.

En ce moment, un appel à promotions IPAM 2018 a lieu dans les services, et les promotions IPAM devraient avoir lieu pour 2018 (1 IPAM2 en 2017, 3 ou 4 en IPAM1) même en cas d'intégration.

Note : La CGT indique qu'elle sera vigilante sur les sujets de gestion et sur les délais pour l'intégration.

Elle exprime ses doutes sur la rétroactivité au début 2017 (Cela doit être inscrit dans une loi et non un décret).

*PPCR : réunion en septembre.

Il y aura un texte concernant l'application du PPCR aux IAM.

Les Attachés y sont déjà et les ITPE le seront rétroactivement au 1/1/2017 (c'est écrit dans la loi).

*Campagne inter-cycles : à partir de plusieurs candidats, les CAP sont présentes.

Une 2^{de} campagne va être lancée que pour les postes A+ « sensibles » (= dont la vacance est préjudiciable au service c'est-à-dire pour l'administration au minimum chef de bureau en AC et chef de service en SD).

Note : La CGT dénonce le passage de trois à deux cycles de mutation en 2017 pour ensuite faire des mobilités inter-cycle sur des postes « choisis » alors que des services ont des vacances de postes importantes (c.f. ci-dessous).

*Lien avec DPMA (la politique de la pêche est repassée au ministère de l'agriculture).

Les gens sont déjà intégrés à la DGITM. Le lien existe grâce à la mission contrôle des pêches.

La proximité géographique est importante.

Quid en DIRM ? Les Dirm ont vocation à gérer de l'interministériel mais la question du BOP est à clarifier.

Approbation des PV des CAP

*CAP du 15/3/2016 : 4 modifications à apporter

(p2 : IPAM et non IAM pour 2 représentants, p3 : CSN au lieu de CNS, p5 vote résultats de l'IPAM, p9 note 1 M. Brantonne est promu).

*CAP 24/6/2017 : 2 modifications

(p2 : déclaration préalable non jointe, P3 : vacance de poste récurrents en DIRM MEMN sur plusieurs années pour les CSN)

Les PV sont approuvés aux rectificatifs près et seront retransmis modifiés.

Réduction d'ancienneté (un mois)

C'est la dernière campagne.

Après discussion, le scénario 2 est choisi (non attribution aux agents radiés et CAM car cela favorise les IAM (1^{er} grade).

Recours

Recours reçu le 4/8/16 concernant l'adjoint d'un chef de service et relatif à l'appréciation du N+2 sur le CREP 2015.

Lecture du résumé faite en séance.

La CGT fait remarquer que les pièces citées à charge par le DIRM ne sont pas distribuées ni montrées.

Évocation de plainte d'usager et de nouvelle fiche de poste proposée : il eut fallu avoir ces pièces là.

Avant tout, la DRH contactera le SD pour connaître la situation actuelle. Puis, après discussion, l'avis suivant est émis :

« Au vu de ces éléments, la CAP constate que l'appréciation ne met pas en exergue l'expertise de l'agent.

La CAP est d'avis que l'appréciation mentionne d'une part cette expertise et qu'elle soit revue en ce qui concerne l'aspect managérial. »

Le service a deux mois pour répondre à cet avis.

Mobilités

La CGT demande la transmission de l'ensemble des postes sous format numérique, la présidente est d'accord.

Les postes listés le sont, car au moins un IAM a postulé sur ceux-ci ou le poste était occupé par un IAM.

Postes de 1er niveau

N° et Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
199037 - Chargée de mission faune et espaces naturels	DREAL CORSE	Vacance car retraite 1/7/2017. JENN Sonia (classée N°2 retenue car le candidat n°1 a eu son 1 ^{er} choix)
198792 chef de projet en assistance à MO informatique – référent GM	DGITM/SI1	Cécil MARLIAC

Postes de 2e niveau

Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
198246 Coordonateur CRS	DIRM LE HAVRE	Sébastien VERDEAU (N°1 seul candidat)
203592 Directeur	LPM BASTIA	Le titulaire a posé une demande de départ en retraite le 15/5. Évelyne ORSINI (classée 4 avec avis défavorable accueil) « exceptionnellement, l'Administration ne suit pas l'avis du chef de service et donne un avis favorable à Mme Orsini » La CGT a vivement protesté de ce passage en force, et a demandé une interruption de séance. Vote : 6 pour (adm et Unsa/cfdt), 2 contre (cgt).
200746 – chargée de mission partenariat et projet de recherche	CEREMA 29	Germaine ROY (N°1 seule candidate)

200736 – chef de la division système de surveillance et de communications	CEREMA 29	Smaïl HIDOUCHE (N°1 seul candidat)
203112 – Cheffe du SAM Arcachon	DDTM 33	Pour info : CATHALA Delphine (IPEF) si vacant candidat IAM classé n°4
204272 - Ingénieur d'armement	DIRM NANTES	Poste refermé. Sera publié au prochain cycle avec affectation anticipée. Le titulaire part en retraite au 1/11/2017. <i>Explication de la DAM : souhait de rapprochement de l'APB et des DIRM. Le rattachement pourrait être modifié (plus à Lorient).</i> <i>But : mutualiser les marchés, ne pas travailler seul.</i> <i>La CGT a rappelé que toute démarche de mutualisation s'accompagnait de pertes d'emploi, et rappelé l'obligation du dialogue social pour toute réorganisation.</i> <i>Point en réunion intersyndicale du 26/6.</i>
198243 – adjoint CCSN Dunkerque	DIRM LA HAVRE	Denis APTEL (N°1 seul candidat)
199967 – adjoint chef de bureau transport fluvial	DGITM	Mickaël PATETTA (classé N°1)
203391 – Cheffe mission contrôle 2nd niveau	DAM/SM2	Mari-Vorgan DEVAUX (N°1 seule candidate)

Demande de réintégration

Demande de M. Y.

Mais il n'a pas postulé à ce cycle, donc sa réintégration ne peut pas être étudiée.

Mais sa demande va être étudiée par l'administration.

Demande de « reclassement »

Mme W suite à un accident de service survenu en 2013, ne peut plus effectuer des missions ISN.

Elle demande à être reclassée, en fait mutée sur un poste administratif, à proximité de sa résidence actuelle différente de celle au moment de l'accident.

L'administration étudie les possibilités qui ne sont pas nombreuses dans cet endroit.

L'administration indique que la tenue d'une prochaine CAP est peu probable en tant que telle. (Voir réponse DRH § sur l'intégration).

Fin CAP 17h.

Vos représentants SNPAM-CGT à la CAP des IAM:

Marion FIELBARD, Jacques DUCHE, Sylvain PELEGRIN, Rémi LEMAITRE.